

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION  
ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Préfet du Morbihan  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le titre 1<sup>er</sup> livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

**Vu** l'arrêté d'autorisation délivré le 30 mars 2000 à M. GUILLO Hubert pour l'exploitation au lieu-dit « Lestreha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant 120 reproducteurs, 818 porcs à l'engrais et 540 porcs en post sevrage ;

**Vu** l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 15 septembre 2000 à M. GUILLO Hubert pour l'exploitation au lieu-dit « Lestreha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant 169 reproducteurs, 720 porcs à l'engrais et 480 porcs en post sevrage soit 1323 animaux équivalents ;

**Vu** l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 31 janvier 2013 à M. GUILLO Hubert pour l'exploitation au lieu-dit « Lestreha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant 188 reproducteurs, 635 porcs à l'engrais et 1080 porcelets soit 1415 animaux équivalents ;

**Vu** l'arrêté d'autorisation délivré le 21 décembre 2012 à la SARL LES RUES D'EN HAUT pour l'exploitation au lieu-dit « Lestreha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant 970 porcs à l'engrais soit 970 animaux équivalents ;

**Vu** le récépissé de déclaration de succession délivré le 19 mai 2020 à l'EARL DES ACACIAS pour l'exploitation au lieu-dit « Lestreha » 56420 BILLIO d'un élevage de porcs comportant 188 reproducteurs, 1605 porcs à l'engrais et 1080 porcelets soit 2385 animaux équivalents ;

**Vu** la déclaration du 19/02/2024 par laquelle la SCEA DES ACACIAS dont le siège social est situé au lieu-dit « Lestreha » 56420 BILLIO déclare avoir repris l'exploitation de l'EARL DES ACACIAS située au lieu-dit « Lestreha » 56420 BILLIO ;

**Reconnaît** avoir reçu de la **SCEA DES ACACIAS** la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **Lestreha** » **56420 BILLIO** d'un élevage de **porcs** comportant **188 reproducteurs, 1605 porcs à l'engrais et 1080 porcelets soit 2385 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2102-1** relevant du régime de l'**enregistrement** ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **19 FEV. 2024**

Pour le préfet et par délégation  
Le chef du service environnement,  
Miche COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :  
- M. le Maire de BILLIO